

à l'appui du bill et contre l'amendement qu'on y propose. A mon avis, avant de critiquer le représentant d'Hamilton-Ouest (M. Macaluso), le député de Grey-Bruce (M. Winkler) devrait consacrer son temps à reprendre ses collègues qui estiment que le bill est contraire à la constitution et qui ne semblent pas disposés à l'appuyer. Je dis cela sans esprit de parti—j'espère, avec moins d'esprit de parti que le député—car je me réjouis fort qu'il appuie lui-même le projet de loi. S'il veut avoir une source autorisée sur l'attitude à prendre en cette affaire, j'ai une citation du chef de son propre parti qui se lit comme suit:

En relevant le défi que posent les nouveaux domaines du bien-être social, nous ne devons pas nous laisser décourager par les difficultés inhérentes à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Il nous faut aller vers les nouveaux horizons de la justice sociale... L'État doit assurer et garantir la sécurité, l'éducation, la subsistance et les soins sanitaires à tous les citoyens sur un pied d'égalité.

Ce sont là des paroles prononcées par le député qui représentait Lake-Centre, l'actuel chef de l'opposition (M. Diefenbaker), durant le débat sur le bill relatif aux allocations familiales, en 1944, et qu'on peut trouver au tome VI du hansard de cette année-là, page 5460. J'espère donc que les membres de l'opposition officielle ayant souscrit à ce bill, signaleront ce passage à l'attention de leurs collègues qui ne semblent pas partager leurs vues.

L'Université de Windsor, le *Windsor Teachers' College* et le *Western Ontario Institute of Technology* se trouvent tous dans la circonscription d'Essex-Ouest; il n'est donc pas étonnant que je m'intéresse à ce bill.

L'Université de Windsor a connu un essor spectaculaire ces dernières années; on le doit pour une large part à la direction dynamique du Révérend Père E.-C. Lebel. Le Père Lebel a récemment démissionné de la présidence de l'Université de Windsor, mais poursuivra ses travaux dans le domaine de l'enseignement supérieur comme directeur du Collège St-Marc de l'Université de Colombie-Britannique. Je me fais l'interprète de toute la population de Windsor pour ajouter mes hommages aux nombreux éloges qu'il a déjà reçus pour les immenses services rendus à l'Université et à notre collectivité.

Les travaux accomplis par le Père Lebel à Windsor sont un reflet de ce qui s'est produit dans le domaine de l'enseignement supérieur au Canada durant les dernières décennies. Lorsqu'il est arrivé, en 1941, au collège de l'Assomption, précurseur de l'université, comme directeur des cours d'anglais, trois édifices suffisaient à loger les classes et les quelque 100 étudiants auxquels s'ajoutaient ceux d'une école secondaire affiliée. Quelques

jours avant son départ de la présidence, à la fin de juin dernier, l'Université de Windsor comprenait onze immeubles et 3,965 étudiants dont 1,816 à plein temps.

Et pourtant l'Université de Windsor et les autres universités canadiennes ont beaucoup à faire pour répondre aux nécessités de l'heure. L'Université de Windsor a eu la chance d'avoir comme successeur du Père Lebel, M. John Francis Leddy, ancien vice-président de l'Université de Saskatchewan. M. Harry Hames, du *Star* de Windsor, a écrit dans le numéro du 3 juillet 1964 de son journal, après une entrevue que lui avait accordée récemment M. Leddy, que ce dernier «s'est dit préoccupé du grand nombre d'étudiants ayant atteint les normes d'entrée à l'université mais qui, soit à cause du manque d'espace ou du manque d'argent, ne peuvent s'inscrire à l'université.»

M. Hames a ensuite cité M. Leddy, qui aurait dit: «Dans tout le Canada, on trouve en dehors des universités des étudiants plus capables que ceux qui sont présentement inscrits dans les Facultés. La situation me pèse beaucoup.» Monsieur l'Orateur, voilà une question qui devrait peser très lourdement sur tous les Canadiens, non seulement à cause de l'injustice que la situation a créée pour les intéressés, qui, jusqu'à aujourd'hui, n'ont pas pu se procurer l'instruction supérieure pour laquelle ils avaient des aptitudes, mais aussi à cause de ce que notre pays perd en compétences. Je sais que la majorité des Canadiens, dans toutes les régions, accueilleront donc avec empressement cette mesure législative, qui contribuera beaucoup à régler le problème du manque de fonds, par la faute duquel un grand nombre de nos jeunes gens n'ont pu entrer dans nos universités et de nos autres institutions de haut-savoir.

En présentant cette importante mesure législative—et je le dis, comme l'honorable député de Grey-Bruce, sans esprit de parti, sans faire de politique—un an et quelques mois seulement après avoir accédé au pouvoir, le présent gouvernement a accompli ce que le gouvernement précédent, le gouvernement conservateur, n'a pu réaliser pendant les six années de son administration bien que, pendant quatre ans, il ait disposé de la plus forte majorité dans l'histoire du Canada. A mon avis, nous devrions de nouveau saisir cette occasion pour indiquer, avec une clarté absolue, que ce régime de prêts aux étudiants, du moins, à ma connaissance, n'est décidément pas instauré en remplacement du programme de 10,000 bourses prévues au programme sous l'égide duquel nous avons mené notre campagne et avons obtenu notre mandat, en 1963.

Une voix: Où sont ces bourses?